

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02111

Numéro SIREN : 347 496 788

Nom ou dénomination : GVA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 28157

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R028157

N° GESTION : 2015B02111

N° SIREN : 347496788

DENOMINATION : GVA AUDIT

ADRESSE : 105 AVE RAYMOND POINCARE 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 09-12-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

**GVA AUDIT**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 euros**  
**Siège Social : 105, avenue Raymond Poincaré 75116 PARIS**  
**347 496 788 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,  
Le 9 décembre,  
A dix heures,

La société UHY GVA, associée unique, détenant l'intégralité des 240 actions composant le capital de la société par actions simplifiée GVA AUDIT, sus-désignée, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNIN,

A tenu, au siège social, une assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-après.

L'assemblée est présidée par Madame Muriel NOUCHY, Président.  
Assistent également à cette assemblée les Directeurs Généraux, Raymond DIJOLS et Philippe BONNIN.

Monsieur Louis MARTIN représentant de la SARL CLEON MARTIN BROICHOT Auditeurs et Associés, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2019,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

4 mn

7

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019,
- Quitus au Président pour l'exercice de son mandat,
- Examen des mandats du Président et des Directeurs Généraux
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président. Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 août 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président, pour l'exercice clos le 31 août 2019 quitus de sa gestion.

L'assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts, n'a été constatée dans les comptes annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 août 2019 qui s'élève à - 2 674,90 euros comme suit :

Résultat de l'exercice clos le 31 août 2019  
Report à nouveau

- 2 674,90 euros  
16 027,11 euros

4 mm

7

Affectation du résultat au report à nouveau

Report à nouveau 13.352,21 euros

En principe on affecte à la réserve légale les bénéfices de l'exercice.

Dans le cas présent il est une perte donc j'affecterais la perte au seul compte report à nouveau et laisserais la réserve légale en l'état.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis que la société a été transformée en société par actions simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale constate que le mandat de Madame Muriel NOUCHY arrive à échéance et décide de ne pas renouveler Madame Muriel NOUCHY dans cette fonction.

L'Assemblée Générale décide en remplacement de Madame Muriel NOUCHY :

de nommer Philippe BONNIN en qualité de président, pour une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020. Au titre de ses fonctions, Philippe BONNIN ne sera pas rémunéré et bénéficiera du remboursement des frais qu'il aura engagé dans le cadre de l'activité de la société.

de ne pas procéder au remplacement de Raymond DIJOLS, suite à l'arrivée à échéance de son mandat de Directeur Général.

de ne pas procéder au remplacement de Philippe BONNIN suite à l'arrivée à échéance de son mandat de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

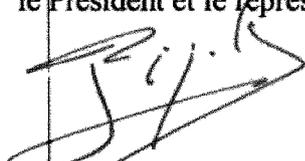
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 MN

7

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le représentant de l'associé unique.



**Raymond DIJOLS**



**Muriel NOUCHY**



**Philippe BONNIN**